CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E107135** **VALABLE JUSQU'AU** **23/02/2027**

ÉDITÉ LE 13/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/05/2010

Raison sociale : PORTRON GUILLAUME

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 07/07/2025

Capital : 0

LES GRANGES
37240 LIGUEIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM TOURS 003571037

Siret : 522 238 104 00015

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 6112541

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 57781453

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 57781453

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 50 44 43 95 **Fax :**

Portable : 06 50 44 43 95

Responsabilité légale :
PORTRON GUILLAUME CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : fr-fr.facebook.com/people/portron-guillaum

E-mail : g.portron14@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 364 371 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	3	13/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		13/11/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/02/2026 15:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E107135** **VALABLE JUSQU'AU** **23/02/2027**

ÉDITÉ LE **13/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/05/2010
Forme juridique : EI
DEPUIS LE 07/07/2025
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **522 238 104 00015**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 6112541
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 57781453
Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 57781453
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **PORTRON GUILLAUME**

LES GRANGES
37240 LIGUEIL

Téléphone : 06 50 44 43 95 **Fax :**
Portable : 06 50 44 43 95

Site Internet : fr-fr.facebook.com/people/portron-guillaum
E-mail : g.portron14@gmail.com

Responsabilité légale :
PORTRON GUILLAUME CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	24/02/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	20/10/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.